



Direction Générale Territoires Proximité Déchets Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2022-955

Objet : Vertou – Avenue des Maraîchers – Déclassement des parcelles cadastrées AB n°507, 514, 668, 992, 1223 et 1225 en vue de leur cession à la SNC Marignan

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.6.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement du domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2022-514 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus pendant la période estivale,

Vu l'enquête publique de déclassement d'un parking ouvert au public, avenue des Maraîchers à Vertou, qui s'est déroulée du 14 au 28 juin 2022 et les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

Considérant que ces parcelles ne présentent pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant leur désaffectation,

Décide

Article 1. Vertou – Avenue des Maraîchers – Déclassement des parcelles cadastrées AB n°507, 514, 668, 992, 1223 et 1225 en vue de leur cession à la SNC Marignan,

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **12 AOUT 2022**

Pour la Présidente
La membre du bureau déléguée

Françoise DELABY

Accusé de réception en préfecture mis en ligne le :
044-244400404-20220812-2022_955DEC-AU
Date de télétransmission : 16/08/2022 **16 AOUT 2022**
Date de réception préfecture : 16/08/2022